



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean RONSIN, André LEFEUVRE,

Pouvoir : de M. BONNIN à M. NADESAN et de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER et Marc HERVE

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 07 juin 2019

N°19/06/06 Convention tripartite AVA

Comité Syndical du 18 juin 2019

N°19/06/06 Convention tripartite AVA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 06/06/2019 de la CEBR approuvant la convention tripartite AVA

Vu la délibération en date du 17/05/2019 de l'EPTB Vilaine approuvant ladite convention

Considérant que les principaux points sont :

- Préambule rappelant l'historique et les autres aspects ayant permis l'accord : mise en œuvre d'un plan ressource sans augmentation de la surtaxe au moins pendant deux ans, ouverture d'une discussion à partir de 2020 sur les infrastructures non financées aujourd'hui (eau brute)
- Accès aux ouvrages de la CEBR et de l'EPTB pour la réalisation des travaux (demandé par le commissaire enquêteur)
- Mise en service fin 2021 de la partie Bains-Sixt pour améliorer le secours de Ouest 35 et de l'ensemble de la conduite début 2023
- Propriété du SMG : après les pompages de Sixt jusqu'à l'entrée dans Villejean
- Exploitation des infrastructures appartenant au SMG par le même exploitant que l'usine de Villejean
- 3 types de fonctionnement :
 - En temps normal (débit sanitaire) : la conduite fonctionnera 8 mois dans le sens Férel -> Rennes et 4 mois dans le sens Rennes -> Férel avec 4 jours de temps de séjour soit un achat net annuel du SMG à l'EPTB de 350 000m³ qui seront délivrés gratuitement à la CEBR qui les redistribuera gratuitement aux SMP proportionnellement au nombre d'abonnés
 - Secours vers Férel : capacité 24 000m³/j au départ de Villejean, facturés au prix CEBR
 - Secours vers Villejean : capacité 24 000m³/j au départ de Férel, facturés au prix EPTB
- Echanges d'information : données en temps réel accessible aux 3 collectivités
- Durée de la convention : 20 ans

Considérant que des conventions bipartites : SMG/CEBR et SMG/EPTB seront rédigées ultérieurement pour mieux préciser les conditions d'achat/vente.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) VALIDER la convention tripartite SMG35-CEBR-EPTB Vilaine pour la réalisation de la troisième tranche et le fonctionnement de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

2°) AUTORISER le Président à la signer et à la mettre en œuvre

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 18 juin 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL

